Informations de base

2023/2737(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la détérioration des libertés fondamentales à Hong Kong, notamment le cas de Jimmy Lai **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Hong-Kong	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/06/2023	Débat en plénière		
15/06/2023	Décision du Parlement	T9-0242/2023	Résumé
15/06/2023	Résultat du vote au parlement		
15/06/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2737(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150 Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0276/2023	12/06/2023	
Proposition de résolution		B9-0282/2023	12/06/2023	
Proposition de résolution		B9-0286/2023	12/06/2023	
Proposition de résolution		B9-0287/2023	12/06/2023	
Proposition de résolution		B9-0289/2023	12/06/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0242/2023	15/06/2023	Résumé

Résolution sur la détérioration des libertés fondamentales à Hong Kong, notamment le cas de Jimmy Lai

2023/2737(RSP) - 15/06/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 483 voix pour, 9 voix contre et 42 abstentions, une résolution sur la détérioration des libertés fondamentales à Hong Kong, notamment le cas de Jimmy Lai.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et les députés.

Depuis que le régime chinois a imposé la loi sur la sécurité nationale (NSL) le 30 juin 2020, les libertés fondamentales, l'État de droit et l'indépendance du système judiciaire à Hong Kong se sont détériorés de manière alarmante. La RPC a totalement enfreint le principe «un pays, deux systèmes», les déclarations conjointes sino-britannique et sino-portugaise et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Jimmy Lai, un homme d'affaires de premier plan, est détenu depuis février 2021 sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, accusé de collusion avec des forces étrangères et de fraude en vertu de la loi sur la sécurité nationale. Son procès s'ouvrira en septembre 2023 et il risque la prison à perpétuité. Son avocat britannique s'est vu refuser l'autorisation de le représenter au procès et plusieurs médias indépendants, tels qu'Apple Daily et Stand News, ont été contraints de cesser leurs activités.

Le Parlement a demandé instamment au gouvernement de Hong Kong de libérer immédiatement et sans condition Jimmy Lai et tous les autres représentants et militants pro-démocratie qui ont exercé leur liberté d'expression et leurs droits fondamentaux et humains, et d'abandonner toutes les charges qui pèsent sur eux. Il a également réitéré son appel au Conseil pour qu'il introduise des sanctions ciblées dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme à l'encontre de John Lee et de tous les autres fonctionnaires de Hong Kong et de la RPC responsables de la répression actuelle des droits de l'homme à Hong Kong.

Le Parlement a appelé les autorités à abroger la NSL et à cesser d'entraver le travail de tous les journalistes.

Le SEAE est invité à soutenir de manière adéquate le Bureau de l'UE à Hong Kong dans l'intensification de l'observation des procès et à faire rapport sur les procès les plus importants. Le Parlement a invité le Bureau de l'UE à demander une visite en prison. Il a également réitéré son appel à tous les États membres de l'UE de suspendre tout traité d'extradition avec Hong Kong et la République populaire de Chine.